

Délibération  
du Conseil de Communauté

---

Extrait du registre des délibérations du  
Conseil de Communauté

Membres élus : 78  
Membres en fonction : 78  
Membres présents : 54  
Membres absents : 24  
Procurations : 13

Séance du 20 décembre 2023  
L'an deux-mille-vingt-trois, le mercredi 20 du  
mois de décembre, à 18 h, le Conseil de  
Communauté, légalement convoqué, s'est  
réuni au Centre de Secours Principal des Trois  
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc  
Deichtmann, Président de Saint-Louis  
Agglomération

Date de convocation : 14/12/2023  
Date de transmission : 28/12/2023  
Date de mise en ligne : 08/01/2024

---

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BERNASCONE Gilbert, M. CAPON Patrick, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. ECKES Raymond, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Serge, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GISSY Bertrand, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, M. KERN Gérard, M. KNIBIELY Philippe, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard, Mme MUTH Sandra, M. PFENDLER Pierre, M. PILLERI Angelo, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, M. SCHNEIDER Patrice, Mme SFEIR Lola, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRICH Vincent, M. STRIBY Patrick, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, Mme WILLER Christèle, Mme WOGENSTAHL Nadine, M. WOLGENSINGER André, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. BACHMANN Florian (pouvoir à Mme SFEIR Lola), M. BAUMLIN Christian, M. BOHLY Dominique (pouvoir à Mme ZAKRZEWSKI Valérie), Mme CAZES Hélène, Mme CHAPPEL Josiane (pouvoir à M. LATSCHA Gaston), M. DELMOND Max (pouvoir à M. ZELLER Thomas), Mme DINTEN Françoise (pouvoir à Mme CHOQUET Sylvie), M. FERON Jules, Mme FERRANDEZ Françoise, M. FUCHS Gilbert (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin (pouvoir à M. KNIBIELY Philippe), M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. ECKES Raymond), M. GINDER Philippe (pouvoir à M. KANNENGIESER Bernard), Mme HELGEN Sandrine (pouvoir à M. RODDE Stéphane), M. KAHRIC Franck, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, Mme KUNTZ Valérie, M. MARTIN Anthony, M. MULLER Hubert, M. OTMANE Rémy, M. SCHICCA Daniel (pouvoir à Mme SCHMIDIGER Pascale), M. SIBOLD Clément (pouvoir à M. STRICH Vincent), Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel (pouvoir à M. TURRI Pascal), M. UEBERSCHLAG André, M. WIEDERKEHR Denis

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

## 6<sup>ème</sup> QUESTION

### Sport – Tarifs des équipements sportifs pour 2024 (DELIBERATION n° 2023-189)

La politique tarifaire des équipements sportifs de Saint-Louis Agglomération est habituellement révisée tous les deux ans sur le principe de la répercussion mécanique de l'inflation.

En 2023, il a été décidé d'appliquer une mise à jour intermédiaire des tarifs afin d'éviter une hausse trop brutale des tarifs en 2024 puisque les projections de l'OCDE sur l'évolution de l'inflation laissaient apparaître une hausse de 12% entre 2022 et 2024. Une augmentation des tarifs d'environ 6% a ainsi été appliquée en 2023 permettant de lisser l'augmentation des tarifs sur deux années consécutives.

Les membres de la commission des sports, réunis le 26 octobre 2023 proposent d'adopter une nouvelle politique tarifaire pour 2024 selon les orientations suivantes :

#### I. Augmentation des tarifs sur la base de taux d'inflation pour :

- La totalité des tarifs à l'exception du tarif d'entrée piscine pour les scolaires dans la perspective de favoriser l'accès à l'apprentissage de la natation dans le milieu scolaire sont augmentés de 6% en tenant compte de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation cumulée en 2023.

#### II. Tarifification ajustée intégrant les éléments suivants :

- Dissociation du tarif "scolaire" et "accueils collectifs de mineurs" dans les piscines (au regard du maintien du tarif 2023 pour les scolaires uniquement) ;
- Ajout des douaniers à la liste des personnes éligibles aux tarifs réduits pour les piscines ;
- Ajustement du tarif à destination des scolaires permettant de répondre à des besoins ponctuels des établissements scolaires par la création de tarifs de location horaires des équipements sportifs terrestres et des structures artificielles d'escalade ;
- Suppression des tarifs non utilisés : Les tarifs « tarif plein / personne » et « tarif réduit / personne » pour les structures artificielles d'escalade ne sont pas utilisés puisque les équipements sportifs ne sont pas ouverts à une pratique libre et non encadrée. Il est donc proposé de supprimer ces 2 lignes tarifaires afin d'épurer la grille ;

Il en résulte les grilles tarifaires ci-annexées, sur lesquelles les membres du Bureau ont émis un avis favorable.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver les grilles tarifaires ci-annexées applicables aux équipements sportifs de Saint-Louis Agglomération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

---

Pour extrait conforme,  
Saint-Louis, le 28 décembre 2023

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

